

## INFOLETTRE – EN BREF

### PNAVD-Québec

---

#### UN DÉBUT D'ANNÉE GLACIAL ET ENNEIGÉ!

Voilà maintenant l'hiver qui s'est bien installé, ainsi toute l'équipe tenait tout de même à vous transmettre ses meilleurs vœux pour l'année 2018!

En ce début d'année, nous attendons vos suggestions afin de bonifier l'infolettre pour contribuer à l'amélioration de vos pratiques!

Au plaisir de vous retrouver ce printemps!

“ Nous attendons vos suggestions afin de bonifier l'infolettre et le moduler à votre pratique professionnelle ”

Nos sincères salutations,

*Le PNAVD - Québec*

### Célébrations de l'Institut

---

#### CENTENAIRE DE L'IUCPQ-UL

L'année 2018 marque le centenaire de l'Institut universitaire de cardiologie et pneumologie de Québec – Université Laval, établissement où se situe le Service régional de soins respiratoires spécialisés à domicile, ayant en charge le Programme national d'assistance ventilatoire à domicile (PNAVD). À titre informatif, plusieurs activités visant à célébrer cette année importante se dérouleront tout au long de 2018. Pour obtenir davantage de renseignements, veuillez-vous référer au site Internet de l'IUCPQ-UL à l'adresse suivante [IUCPQ.qc.ca](http://IUCPQ.qc.ca)





## Formation continue

---

### BESOINS – SUGGESTIONS – HISTOIRES DE CAS

Lors du dernier Infolettre #3 à l'automne 2017, nous vous avons sollicités concernant vos **besoins de formation professionnelle**. À ce jour, nous avons reçu peu de suggestions de votre part.

Également, dans l'optique de bonifier la formation offerte par le PNAVD, nous aimerions innover en vous proposant des **histoires de cas** fictives, vous permettant ainsi de vous outiller davantage lorsque confrontés à des situations plus particulières et/ou complexes. Si vous avez vécu ce genre de situation, vous pouvez nous les transmettre et tenterons de vous soutenir dans votre pratique!

Vous pouvez en tout temps nous **transmettre vos demandes, suggestions et/ou besoins** via courriel à [iucpq.pnavd@ssss.gouv.qc.ca](mailto:iucpq.pnavd@ssss.gouv.qc.ca). Nous tenterons d'y répondre au meilleur de nos capacités en vous offrant des formations et/ou transfert de connaissances correspondant à vos besoins.

Merci!

## Visioconférence : Dreamstation™

---

### FORMATION APPAREIL ET INTERPRÉTATION DE RAPPORTS

Le 10 avril 2018 prochain, le PNAVD tiendra une formation, disponible en visioconférence, concernant l'appareil **Dreamstation™** de la compagnie Respironics™ ainsi qu'un rappel concernant l'interprétation des rapports de cartes mémoire.

#### Visioconférence : Mardi le 10 avril de 8h30-10h30

Pour **inscription** :

- Pour les utilisateurs de la plateforme **IRIS** → S'inscrire via le site Internet [www.irisreservation.ca](http://www.irisreservation.ca) avec le numéro de réservation suivant : **862948**
- Pour ceux qui **n'utilisent pas IRIS** → contacter le centre de coordination en télésanté du RIUS-Laval au **1-877-830-1051** entre 7h30 et 16h30.
- Veuillez noter que vous devez **obligatoirement** participer à la formation via une **station de visioconférence**. Malheureusement, il n'est pas possible de participer via un ordinateur.



## Filtres

---

### ENTRETIEN

Voici quelques spécifications concernant l'entretien et la fréquence de changement des filtres de divers appareils :

- **AirCurve10™** et **S9™** de la compagnie Resmed™ → les filtres **doivent être changés à tous les mois** étant donné qu'ils **ne sont pas lavables**.
- **Dreamstation™** de Resironics™ → le filtre bleu anti-pollen doit être **lavé 1 fois par semaine** et **changé à tous les 6 mois**.
- **A30™**, **A-40™**, **System One™** et **Trilogy™** de Resironics™ → les filtres mousses doivent être **lavés 1 fois par semaine** et **changé tous les 6 mois**.

Vous pouvez faire parvenir vos commandes si nécessaire au [iucpq.pnavd@ssss.gouv.qc.ca](mailto:iucpq.pnavd@ssss.gouv.qc.ca).

## Transfert de propriété

---

### PRÉCISIONS

Lorsque votre patient fait l'**achat** d'un appareil **bi-niveaux**, d'un appareil **volumétrique** ou d'un appareil **d'assistance à la toux**, le **transfert de propriété est possible**.

Le transfert de propriété **n'est pas une obligation**. Le PNAVD se garde le droit d'accepter ou de refuser un transfert de propriété. Toutefois, que l'utilisateur refuse ou accepte un transfert de propriété, **l'utilisateur demeure toujours admis** au Programme national d'assistance ventilatoire à domicile et le suivi à domicile est maintenu par les inhalothérapeutes de la région concernée.

Le transfert de propriété permet à l'utilisateur d'avoir un **remboursement de la partie non couverte par ses assurances**. Il est important de vérifier auprès de l'utilisateur quel **type de couverture d'assurances** celui-ci possède.

**Exemple** → La couverture d'assurances d'un usager est de 1000.00 \$ par année ou à vie pour l'achat d'un appareil. Dans cette situation, l'achat de l'appareil par l'utilisateur n'est pas souhaitable car le Programme (PNAVD) ne remboursera pas la partie non couverte par les assurances puisqu'il en coûtera plus au Programme que de faire le prêt de l'appareil.

Le transfert de propriété **avec remboursement** doit se faire dans les **12 mois suivants l'achat** de l'appareil. Après plus d'un an, le transfert de propriété peut toujours être fait, mais sans remboursement de la partie non couverte par les assurances.

Pour toute interrogation, veuillez communiquer avec le PNAVD-Québec.



## PNAVD – Modalités de suivi

---

### SUIVI DES USAGERS ADMIS

Lorsqu'un usager est admis au PNAVD, le **suivi** effectué par les inhalothérapeutes de la région concernée **se poursuit tant et aussi longtemps que l'utilisateur reçoit son traitement**. Ceci ne tient pas compte du fait que les équipements soient payés par un agent payeur ou non.

**Aucun suivi à domicile ne doit être cessé sans une prescription médicale ou un refus de traitement signé par l'utilisateur**. Il est très important **d'aviser le PNAVD de toutes modifications de situation** concernant le traitement de l'utilisateur.

## Heures de ventilation

---

### HEURES D'UTILISATION DE LA VENTILATION

Il est de votre responsabilité de vérifier les **heures d'utilisation de la ventilation** de vos usagers. Il est possible que le besoin en ventilation soit augmenté. Selon les normes de pratique de l'OPIQ, chez un usager utilisant son appareil pendant **plus de 12 heures/jour, une batterie doit être installée**. Pour l'installation d'un **deuxième appareil**, le PNAVD recommande une **utilisation supérieure ou égale à 18 heures/jour ou selon le jugement professionnel** des inhalothérapeutes.

Il est important de questionner vos usagers sur leur **capacité à ne pas pouvoir être ventilé** pendant quelques heures durant la nuit ou toute une nuit.

Pour toutes questions concernant l'attribution d'une batterie et/ou d'un second appareil, n'hésitez pas à communiquer avec le PNAVD-Qc!

## Important

---

N'oubliez pas le passage à l'heure avancée prévu le 11 mars 2018 prochain!  
Pensez également à modifier l'heure de vos appareils !





SI VOUS AVEZ DES SUGGESTIONS ET/OU COMMENTAIRES OU SI VOUS DÉSIREZ OBTENIR L'ACCÈS À LA SECTION SÉCURISÉE SUR INTERNET, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER À L'ADRESSE SUIVANTE :

[iucpq.pnavd@ssss.gouv.qc.ca](mailto:iucpq.pnavd@ssss.gouv.qc.ca)

### *PNAVD – Québec*

#### *Programme national en assistance ventilatoire – IUCPQ-UL*

2725, Chemin Sainte-Foy

Québec, Qc

G1V 4G5

Téléphone : 418-656-4875

Télécopie : 418-656

Courriel : [iucpq.pnavd@ssss.gouv.qc.ca](mailto:iucpq.pnavd@ssss.gouv.qc.ca)

Section sécurisée Internet :

<http://iucpq.qc.ca/fr/soins-et-services/autres-specialites-et-services/SRSRSD/pnavd-quebec>

#### **Personnes ressources :**

Nathalie Poirier, inh.

Coordonnatrice technique, PNAVD - Québec

Dany Drouin, inh

Coordonnatrice technique, PNAVD - Québec

Cynthia Levesque Dt.P., (B.Sc.)

Agente de planification, de programmation et de recherche